



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE  
LA COLLECTIVITE DE CORSE**

**TOME SPECIAL N°4**

**RH**

**MOIS DE  
MARS  
2021**

**RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS  
MARS 2021  
TOME SPECIAL RH**

**SOMMAIRE**

*Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.*

**ARRETES**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTEMES D'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION INTERNE ET RESSOURCES HUMAINES.**

- Arrêté n°2021-3713 en date du 25 mars 2021, chargeant de fonctions d'encadrement et portant délégation de signature de Madame Alexandra Ferrandini.....p4

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE**  
**DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA**  
**COMMUNICATION INTERNE ET DES**  
**RESSOURCES HUMAINES.**

ARRETE MODIFICATIF N° 2021-3713.  
CHARGEANT DE FONCTIONS D'ENCADREMENT ET PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE  
MADAME ALEXANDRA FERRANDINI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.4422-25 ;
- VU la loi n°83/364 en date du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84/53 en date du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la loi n°2015-991 en date du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 30 ;
- VU l'arrêté n°2020-13880 du 01 octobre 2020 portant nomination de Mme Marie-Christine BERNARD-GELABERT en qualité de Directrice Générale des Services ;
- VU le comité technique du 14 mars 2018 ;
- VU le comité technique du 25 juin 2018 ;
- VU le comité technique du 28 janvier 2019 ;
- VU le comité technique du 23 avril 2019 ;
- VU les comités techniques des 13 et 26 novembre 2019 ;
- VU le comité technique du 13 décembre 2019 ;
- VU le comité technique du 21 février 2020 ;
- VU le comité technique du 11 septembre 2020 ;
- VU le comité technique du 30 septembre 2020 ;
- VU le comité technique du 26 octobre 2020 ;
- VU le comité technique du 30 novembre 2020 ;
- VU le comité technique du 11 janvier 2021 ;
- VU l'arrêté portant organisation des services n° 2019 – A – 458 du 26 juillet 2019 ;
- VU l'arrêté n°2019-A-380 en date du 27 juin 2019 portant nomination de madame Alexandra FERRANDINI en qualité de cheffe de service « qualité et effectivité des prestations sociales à domicile » au sein de la direction adjointe de l'autonomie, direction de l'autonomie, DGA en charge des affaires sociales et sanitaires ;
- VU l'arrêté n°2020-2780 en date 06 avril 2020 portant délégation de signature de madame Alexandra FERRANDINI ;

SUR proposition de Madame la Directrice Générale des Services ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1ER :**

Les articles 2, 2.2 et 2.3 de l'arrêté n°2020-2780 en date du 06 avril 2020 sont modifiés comme suit :

« **ARTICLE 2 :**

**2.2 – Finances :**

- Les commandes et les engagements financiers dans la limite de 25 000 € HT, dans le respect des règles de mise en concurrence telles que définies dans le guide de la commande publique de la Collectivité de Corse.
- Les pièces justificatives nécessaires à la liquidation des dépenses et des recettes, notamment les factures, les états liquidatifs, les certificats administratifs, les décomptes d'états de frais, les certificats pour paiement, dans la limite de 25 000 € HT.
- Les propositions de mandatement dans la limite de 25 000 € HT.

**2.3 – Ressources humaines :**

- Les ordres de mission ponctuels des agents placés sous son autorité. »

**ARTICLE 2 :**

Le reste demeure inchangé.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services et le Payeur Régional sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la collectivité de Corse.

*Notifié le*

*Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un  
exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e)  
que je dispose d'un délai de deux mois pour le  
contester auprès du tribunal administratif.*

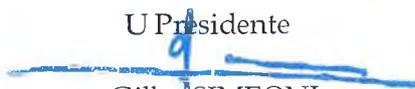
*Date*

*Signature*

AIACCIU, U 25.03.2021

Le Président du Conseil exécutif de Corse

U Présidente

  
Gilles SIMEONI

Accusé de réception en préfecture  
02A-200076958-20210325-2021-3713-AI  
Date de télétransmission : 25/03/2021  
Date de réception préfecture : 25/03/2021

LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECEUIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

**L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

**ROND POINT DU MARECHAL LECLERC**

**20405 BASTIA CEDEX 9**

**OU**

**A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

**22 COURS GRANDVAL**

**BP 217**

**20187 AJACCIO CEDEX 1**